

Procès-verbal de la Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 7 octobre 2015 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 19h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Gilles Labelle
Monsieur le conseiller François Lafrenière
Monsieur le conseiller Réjean Hardy
Madame la conseillère Françoise Lafrenière
Madame la conseillère Denise Soucy

Est absente :

Madame la conseillère Pauline Sauvé (absence motivée)

Note au procès-verbal

Madame la conseillère Pauline Sauvé a fait une donation de son salaire du mois d'octobre en septembre dernier au montant de 613.98 \$. Ce montant a servi à financer une bonne partie des activités qui se sont tenues dans le cadre de les Journées de la Culture les 25 et 26 septembre 2015 dans la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Sont aussi présentes :

Madame la directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim Sandra Bélisle

Madame la directrice générale du Carrefour Jeunesse Emploi Vallée-de-la-Gatineau Sophie Beaudoin

Citoyens

Monsieur Jeannot Lafrenière

Note au procès-verbal

Madame Sophie Beaudoin, directrice générale du Carrefour Jeunesse Emploi Vallée-de-la-Gatineau présente son organisation comme étant «un lieu accueillant et branché sur les besoins et les préoccupations des jeunes adultes. Son équipe est là pour appuyer les jeunes dans leur démarche, que ce soit vers la recherche d'emploi, le retour aux études, le démarrage d'entreprise, l'orientation scolaire et professionnelle, la mobilité internationale, l'éducation financière, et plus encore. Madame Beaudoin termine sa présentation en soulignant l'importance du partenariat avec le milieu et de référer les jeunes au Carrefour Jeunesse Emploi.

Ouverture de la séance par le maire

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

2015-10-273 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-10-274 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2015

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-10-275 Adoption du procès-verbal de la séance
extraordinaire du 21 septembre 2015**

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-10-276 Rapport d'incendie septembre 2015

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'adopter le rapport mensuel du mois de septembre 2015 tel que présenté par Monsieur le directeur du service d'incendie Marc Barbe.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Je soussigné, Monsieur le conseiller Réjean Hardy, au siège # 6 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, qu'un Règlement # 2015-11-001 abrogeant le Règlement no. 98-04-003 concernant les nuisances, sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil et par conséquent, sera adopté par la suite.

Une dispense de la lecture est autorisée.

Réjean Hardy
Conseiller
Siège # 6

Avis de motion

Je soussigné, Monsieur le conseiller Réjean Hardy, au siège # 6 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, qu'un Règlement portant sur la réduction de la limite de vitesse à 40 km/h et l'installation d'un nouveau panneau de signalisation sur le chemin Grand-Poisson-Blanc et sur le chemin Ryanville, sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil et par conséquent, sera adopté par la suite.

Une dispense de la lecture est autorisée.

Réjean Hardy
Conseiller
Siège # 6

**2015-10-277 Déjeuner du maire dans le cadre de la levée de
fonds de Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-
Laurentides 2015**

Considérant que le Déjeuner du maire a pour but de lever des fonds dans le cadre de la campagne de Centraide et que celui-ci aura lieu le dimanche, 6 décembre 2015, à compter de 9h00 au Centre communautaire de la municipalité.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu d'allouer un budget de 1,500.00\$ pour organiser les achats requis pour la tenue du Déjeuner du maire en décembre prochain.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-10-278 Contrat de location de l'immeuble, sis au 121,
chemin Lac-Sainte-Marie pour loger la Bibliothèque
municipale**

Considérant que le conseil municipal a adopté la résolution portant le numéro 2015-08-251 intitulée «Prolongation du bail de location de l'immeuble logeant la Bibliothèque municipale» et qu'elle doit être abrogée en raison d'une proposition déposée par le propriétaire de l'immeuble, Monsieur Benoit Lafrenière, sis au 121, chemin Lac-Sainte-Marie.

Considérant que la municipalité a reçu deux propositions de location du propriétaire, à savoir : la location de l'immeuble sur 2 ans à 550.00 \$ par mois ou la location sur 1 an à 600.00 \$ par mois.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'autoriser Monsieur le maire Gary Lachapelle à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit bail de location de Monsieur Benoit Lafrenière pour une durée de deux ans à compter du 1er août 2015 jusqu'au 31 juillet 2017, au montant de 550.00 \$ par mois, afin d'assurer la continuité des opérations de la bibliothèque municipale.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-10-279 Soumission pour la traduction de la politique de la
famille et des aînés**

Considérant que pour les services de traduction, les agences privilégient le mode de tarification au mot puisqu'il constitue une entente claire entre l'agence de traduction et le client et qu'au sein de cette industrie de la traduction, les frais de traduction du français vers l'anglais varient de 0.18 \$ à 0.28 \$ le mot.

Considérant que la politique de la famille et des aînés compte un nombre de 3457 mots, ce qui peut représenter une variation des coûts de traduction de 622.26 \$ à 967.96 \$.

Considérant que la municipalité a reçu une soumission de traduction du français vers l'anglais et de révision linguistique de Madame Hélène Goulet au montant de 492.65 \$ pour la traduction du texte du français vers l'anglais et de la révision linguistique de la politique de la famille et des aînés.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de retenir les services de traduction et de révision linguistique de Madame Hélène Goulet au montant de 492.65 \$ pour la traduction et de la révision linguistique de la politique de la famille et des aînés, payable à partir du poste budgétaire 02-62200-419.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-10-280 Adoption du 1^{er} Projet de Règlement # 2015-10-001
modifiant le Règlement de zonage portant le numéro
92010-02, de la municipalité de Lac-Sainte-Marie,
pour la création d'une sous-zone à l'intérieur même
de la zone F-131, du secteur du Lac-Brochet**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'adopter le 1^{er} Projet de Règlement # 2015-10-001 modifiant le Règlement de zonage portant le numéro 92010-02, de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, pour la création d'une sous-zone à l'intérieur même de la zone F-131, du secteur du Lac-Brochet.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**La Municipalité de
Lac Sainte-Marie**

**MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Lac-Sainte-Marie**

1^{er} Projet de Règlement # 2015-10-001 modifiant le Règlement de zonage portant le numéro 92010-02, de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, pour la création d'une sous-zone à l'intérieur même de la zone F-131, du secteur du Lac-Brochet

L'objectif de ce règlement est de créer une sous-zone à l'intérieur même de la zone F-131, du secteur du Lac-Brochet à affectation dominante forestière.

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 21 septembre 2015 et que le projet de règlement a été déposé.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu que le conseil de la municipalité de Lac Sainte-Marie, conformément aux exigences de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme et la Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités, décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 Sous zone F-131-1 - Description technique

Créer à l'intérieur de la zone à vocation dominante forestière F-131, identifiée au plan de zonage #78260 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, une sous-zone indivise qui respecte la même vocation dominante. La description technique et les plans des nouvelles zones préparées par la firme de Bussières Bérubé Genest Shnob arpenteurs-géomètres Inc. sera réalisée à cet effet.

ARTICLE 3 Usage autorisé à l'intérieur de la zone F-131-1

À l'intérieur de cette sous-zone, telle que décrite sur le plan de zonage #78620 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, l'ajout de l'usage H-1 (unifamiliale isolée).

Sont de cet usage, les bâtiments résidentiels ne contenant qu'un seul logement.

Logement signifie une pièce ou partie de pièces ayant une entrée distincte et pourvue des commodités de chauffage, d'hygiène et de cuisine ou dont l'installation prévue et destinée à servir de domicile pour une ou plusieurs personnes, n'incluant pas motel, hôtel, auberge, pension, remorque ou bâtiment accessoire.

Le présent règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal le 7 octobre 2015.

Gary Lachapelle
Maire

Sandra Bélisle
Directrice Générale par intérim

2015-10-281 Journal des déboursés

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adopter les comptes et les ajouts de la période, déposés séance tenante au conseil municipal, portant les numéros 7222 à 7302 inclusivement pour un montant total de 146,995.65 \$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-10-282 Adoption du journal des salaires et des remises provinciales et fédérales

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes 36 à 39 au montant de 69,526.80 \$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-10-283 Adoption du rapport financier

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'adopter le rapport financier pour la période se terminant le 30 septembre 2015 tel que présenté par Madame la directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim Sandra Bélisle.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-10-284 Amendements postes budgétaires

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'amender les postes budgétaires au montant de 34,503.00 \$ afin de rééquilibrer le budget de la municipalité tel que présenté par Madame la directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim Sandra Bélisle.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-10-285 Demande d'appui de la résolution no. 2015-09-168 de la Ville de Maniwaki suite à la résolution no. 2015-R-AG300 de la MRC Vallée-de-la Gatineau concernant le projet de rénovation de la salle de spectacle de la Maison de la Culture Vallée-de-la-Gatineau, déposé au Ministère de la Culture et des Communications

Considérant la demande d'appui de la résolution no. 2015-09-168 de la Ville de Maniwaki suite à la résolution no. 2015-R-AG300 de la MRC Vallée-de-la Gatineau appuyant sans réserve les démarches de la Maison de la Culture afin que soit réalisé le plus rapidement possible le projet de rénovation de la salle de spectacle.

Considérant que la région de la Vallée-de-la-Gatineau attend depuis six ans la réalisation de ce projet qui est indispensable à son offre culturelle régionale et à son développement économique en général.

Considérant que la Maison de la Culture de la Vallée-de-la-Gatineau a réalisé l'ensemble des phases requises pour amener le dossier de ce projet à l'étape de la prise de décision quant à son financement et que ce dossier est complet depuis maintenant neuf mois.

Considérant la demande de la MRC Vallée-de-la Gatineau au Ministère de la Culture et des Communications d'approuver le projet proposé par la Maison de la Culture Vallée-de-la-Gatineau et son financement avant la fin de l'année 2015.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'appuyer de la résolution no. 2015-09-168 de la Ville de Maniwaki suite à la résolution no. 2015-R-AG300 de la MRC Vallée-de-la Gatineau concernant le projet de rénovation de la salle de spectacle de la Maison de la Culture Vallée-de-la-Gatineau, déposé au Ministère de la Culture et des Communications.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à Madame Hélène David, Ministre de la Culture et des Communications, à Madame Stéphanie Vallée, Députée de Gatineau, Ministre de la Justice, Ministre responsable de la Condition féminine et Ministre responsable de la région de l'Outaouais, ainsi qu'à la MRC Vallée-de-la-Gatineau et à toutes les municipalités locales de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-10-286 Demande d'appuyer la résolution de la municipalité de Low à l'effet de maintenir les services du CLSC à Low

Considérant la demande d'une non-résidente de considérer la résolution demandant l'établissement d'une clinique santé avec médecins dans la municipalité de Low.

Considérant les enjeux qui englobent le Centre Local des Services Communautaires (CLSC) dans la municipalité de Low.

Considérant que le conseil est d'avis qu'il vaut mieux conserver le CLSC, déjà existant, pour l'instant.

Considérant la récente élimination du poste de réceptionniste ainsi que les coupures aux heures de travail de l'infirmière.

Considérant que le CLSC offre des services essentiels aux résidents du secteur sud de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

Considérant le lien entre le CLSC, les administrateurs de l'école ainsi que les enfants inscrits à l'École secondaire St-Michael's.

Considérant l'importance des services de proximités pour une population vieillissante et la qualité d'emploi qu'offre le CLSC dans la région.

Considérant la contribution significative à l'économie locale que représente la présence d'un CLSC dans le cadre du développement économique et que le CLSC dans la municipalité de Low dessert les municipalités de Denholm, Kazabazua et Lac-Sainte-Marie en anglais et en français.

Considérant le fait que plus de 40,000 personnes en Outaouais attendent un médecin de famille.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que le conseil municipal demande aux responsables des CLSC en Outaouais de maintenir le niveau des services offerts par le CLSC dans la municipalité de Low, de renverser les décisions de couper la réceptionniste ainsi que les heures de l'infirmière et de s'engager à combler le manque de médecins de famille en Outaouais.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à Madame Stéphanie Vallée, Députée de Gatineau, Ministre de la Justice, Ministre responsable de la Condition féminine et Ministre responsable de la région de l'Outaouais, ainsi qu'à la MRC Vallée-de-la-Gatineau et à toutes les municipalités locales de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour appui.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-10-287 Les Journées de la Culture 2015 à Lac-Sainte-Marie

Considérant la célébration des Journées de la Culture à Lac Sainte-Marie ont eu lieu le vendredi 25 septembre et le samedi 26 septembre 2015.

Considérant que ce fut un franc succès grâce à l'implication de plusieurs personnes que le conseil municipal aimerait remercier à titre de membres du comité organisateur dont Madame Andrée Bertrand, Madame Chantal Paradis, Madame Jacline McArthur, Madame Claire Lyrette, Madame Jennifer Bertrand, Monsieur Denis Labelle, Madame Nathalie-Ann Kenny et Madame Pauline Sauvé.

Considérant que le conseil municipal aimerait également remercier les commanditaires suivants :

- la municipalité de Lac Sainte-Marie
- Madame Pauline Sauvé
- Madame la députée et ministre, Stéphanie Vallée
- Le Domaine Decelles
- Madame Jacline McArthur
- La Caisse populaire de Gracefield
- La Maison de la Culture de la Vallée-de-la-Gatineau
- Le Restaurant Lacalong
- La Fabrique de l'Église St-Nom-de-Marie
- Madame Chantal Paradis
- Monsieur Martin Lafrenière et son équipe des travaux publics
- Films Equinoxe
- Être et Devenir
- Madame Louise Robert
- Monsieur Gilles Gauthier
- Et tous les bénévoles qui ont bien aidé lors de la tenue des activités.

Considérant les généreux commanditaires, le comité organisateur des Journées de la Culture a effectué un bénéfice net avec la tenue de cet événement.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'affecter le bénéfice net des Journées de la Culture 2015 au budget municipal 2016 spécifiquement pour la culture.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-10-288 Adoption de l'équité salariale à l'interne

Considérant le besoin d'établir un taux salarial juste, raisonnable et équitable, les membres du conseil ont fait analyser et évaluer les postes en se servant de la même méthode d'évaluation utilisée lors de l'étude en équité salariale.

Considérant que selon l'analyse de l'équité salariale à l'interne de la municipalité réalisée par la firme Leadership Dynamiks & Associates a classifié les postes à différents niveaux de la grille salariale.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'adopter la grille d'équité salariale à l'interne réalisée par la firme Leadership Dynamiks & Associates et de procéder à ajuster les salaires des employés.

Acquitter les honoraires professionnels de la firme Leadership Dynamiks & Associates en date du 2 octobre pour un montant de 3,899.50 \$ (taxes incluses) conformément à l'offre de service du 1^{er} décembre 2013.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-10-289 Demande d'appui à Madame Stéphanie Vallée, Députée de Gatineau, Ministre de la Justice, Ministre responsable de la Condition féminine et Ministre responsable de la région de l'Outaouais pour le projet de mise à niveau du Chemin de Lac-Sainte-Marie

Considérant que l'état du Chemin de Lac-Sainte-Marie est gravement dégradé et que la mise à niveau de ce chemin est nécessaire à partir de l'intersection de la Route 105 jusqu'au pont vert situé sur notre territoire.

Considérant que la municipalité de Lac-Sainte-Marie projette des développements récréotouristiques et immobiliers importants.

Considérant que la municipalité de Lac-Sainte-Marie doit être en mesure de rencontrer les exigences des promoteurs au niveau des infrastructures routières afin que celles-ci soit un incitatif.

Considérant que le Chemin de Lac Sainte-Marie est une voie d'accès partagée entre la ville de Gracefield et les Municipalités de Kazabazua et Lac Sainte-Marie.

Considérant que la ville de Gracefield et les municipalités de Kazabazua et Lac Sainte-Marie bénéficieront de l'investissement demandé.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'acheminer une demande à Madame Stéphanie Vallée, Députée de Gatineau, Ministre de la Justice, Ministre responsable de la Condition féminine et Ministre responsable de la région de l'Outaouais d'appuyer notre demande et d'intercéder en notre faveur auprès du Ministère des Transports afin que le chemin de Lac-Sainte-Marie soit remis à niveau et recouvert d'asphalte.

Qu'une demande d'appui soit acheminée à la ville de Gracefield ainsi qu'à la Municipalité de Kazabazua.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-10-290 Affectation des soldes disponibles de règlements d'emprunt au budget 2015

Considérant que la Municipalité de Lac-Sainte-Marie a contracté des emprunts pour l'achat de deux camions incendie et la réfection de l'usine des eaux usées en vertu des règlements suivants :

Règlement # 2010-05 :	589,000.00 \$ en 2010
Règlement # 2010-09 :	1, 911,000.00 \$ en 2010

Considérant que les sommes provenant de ces emprunts ont excédé les montants requis aux fins pour lesquelles elles étaient destinées.

Considérant que les soldes disponibles de ces règlements d'emprunt sont :

Règlement # 2010-05	5,899.70 \$
Règlement # 2010-09	611.17 \$

Considérant que les soldes disponibles des règlements d'emprunts pouvant être affectés pour l'exercice 2015 sont de 5,899.70 \$ pour le Règlement 2010-05 et 611.17\$ pour le règlement 2010-09 pour un total de 6,510.88 \$.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'affecter les soldes disponibles des règlements d'emprunt pour les montants respectifs de 5,899.70 \$ pour le Règlement # 2010-05 et 611.17 \$ pour le Règlement # 2010-09 pour un total de 6,510.88 \$ au paiement des échéances annuelles pour le remboursement des emprunts concernés pour l'exercice 2015.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-10-291 Travaux à exécuter sur le chemin de la Baie-du-Pré et le chemin Lemens

Considérant que des travaux de mise à niveau doivent être effectués sur le chemin de la Baie-du-Pré et le chemin Lemens faisant suite à la décision de priorisation du conseil municipal.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de procéder aux travaux de mise à niveau qui doivent être effectués sur le chemin de la Baie-du-Pré et le chemin Lemens à partir du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour un montant de 30,000.00 \$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-10-292 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018.

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28.00 \$ par habitant par année, soit un total de 140.00 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme.
- la municipalité s'engage à informer le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés

véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-10-293 Activités de formations 2015-2016 du Réseau
BIBLIO de l'Outaouais**

Considérant que le Réseau BIBLIO de l'Outaouais offre différentes formations gratuites pour aider à mieux gérer le service de la bibliothèque municipale.

Considérant que Madame Marie-Pold Lacaille, responsable de la bibliothèque municipale souhaite participer aux formations gratuites suivantes :

- Conservation des livres de votre bibliothèque à l'aide de la reliure, le 23 octobre 2015, de 9h30 à 11h30, au Réseau BIBLIO de l'Outaouais, sis au 2295, rue Saint-Louis, à Gatineau.
- Extranet des bibliothèques et gestion de la page Web de votre bibliothèque, le 2 novembre 2015, de 9h00 à 12h00, au Réseau BIBLIO de l'Outaouais, sis au 2295, rue Saint-Louis, à Gatineau.
- Ludification en bibliothèque, le 18 janvier 2016, de 9h00 à 12h00, à l'Hôtel Ramada Plaza Manoir du Casino, salon Beaubien Laberge, au 75, rue Edmonton, à Gatineau.

Considérant qu'un atelier portant sur les réseaux sociaux, décrivant comment lesquels utilisés dans un cadre professionnel pour votre bibliothèque municipale se tiendra le 26 février 2016, à compter de 8h30, à la Maison du Citoyen de Gatineau, dans le cadre du Salon du livre de l'Outaouais et que l'équipe de la Bibliothèque municipale compte y assister.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de :

Permettre à la responsable de la Bibliothèque municipale, Madame Marie-Pold Lacaille de participer aux 3 formations gratuites mentionnées ici-haut.

Inscrire les membres de l'équipe de la Bibliothèque municipale à l'atelier portant sur les réseaux sociaux qui aura lieu le 26 février 2016 au coût de 20.00 \$ par personne, notamment pour Madame Marie-Pold Lacaille, Madame Danièle D'Aragon et Madame Marie-Pold Dazé, représentant un montant total de 60.00 \$.

Réserver le véhicule de la municipalité pour les déplacements de Madame Marie-Pold Lacaille et des membres de son équipe.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-10-294 Demande de financement du Comité de
développement économique de Lac-Sainte-Marie
(CDE-LSM)**

Considérant que le Comité de développement économique de Lac-Sainte-Marie (CDE-LSM) a déposé une demande de financement au conseil municipal pour soutenir leurs activités de développement économique au sein de la communauté de Lac-Sainte-Marie et ailleurs.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de verser la somme de 14,000.00 \$ que le conseil municipal a prévue pour le Comité de développement économique (CDE) de Lac-Sainte-Marie (LSM) à partir du poste budgétaire 02-62200-411.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-10-295 Autorisation de signer un accord avec la
Commission des lésions professionnelles
(CLP) et la Commission de la santé et sécurité au
travail (CSST)**

Considérant que la Commission des lésions professionnelles (CLP) et la Commission de la santé et sécurité au travail (CSST) sont parvenues à une entente concernant le dossier d'un employé.

Considérant que la transaction découlant de ladite entente constitue un règlement complet et final de tout droit des parties concernant le ou les litiges réglé(s) par cette transaction et ne peut être invoquée autrement qu'en application de celle-ci.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu que le conseil municipale autorise la Directrice générale par intérim, Madame Sandra Bélisle, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente en lien avec la décision rendue par la CSST le 10 Septembre 2015 afin de régler le dossier CSST, numéro 138012406.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-10-296 Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais et Commission scolaire Western Québec

Considérant que la municipalité a procédé à la vente de propriétés pour défaut de paiement de taxes municipales en octobre 2014 et qu'elle a acquise 16 propriétés dont les taxes scolaires affiliées à ces propriétés n'ont pas été payées à la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais (CSHBO) ni à la Commission scolaire Western Québec (CSWQ).

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de payer les taxes scolaires pour les propriétés suivantes :

MATRICULE	LOT	RANG	CANTON	TAXES SCOLAIRE		TOTAL
				WQ-10-2014	HB-10-2015	A PAYER
4891-42-7885	27-10	5	Hincks		202.74	202.74
5689-91-4633	37-36	10	Hincks	28.82		28.82
5789-64-5665	36-95	10	Hincks	30.42		30.42
5789-66-3508	35.87	10	Hincks	32.49		32.49
5789-66-4569	35.86	10	Hincks	29.61		29.61
5789-75-1976	35.90	10	Hincks	26.65		26.65
5787-41-3032	44.35	10	Hincks	8.34	964.06	972.40
5787-51-4043	44-37	10	Hincks	10.45	1196.96	1207.41
5787-61-0538	44-39	10	Hincks	9.96	1281.53	1291.49
5787-63-6218	44-24	10	Hincks	219.26	786.54	1005.80
5787-71-2449	44-41	10	Hincks	9.96	981.70	991.66
5787-71-8856	44-42	10	Hincks	10.59	1233.78	1244.37
5787-73-3226	44-25	10	Hincks	219.26	782.42	1001.68
5787-81-5375	44-43	10	Hincks	11.55	1355.19	1366.74
5787-92-1808	44-44	10	Hincks	12.54	1817.74	1830.28
5787-92-3487	44-45	10	Hincks	298.74	1126.04	1424.78
				958.64	11,728.70	12687.34

Pour un montant de 11,728.70 \$ à la CSHBO et un montant de 958.64 \$ à la CSWQ qui est déjà prévu dans le compte budgétaire 03-31000-047.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-10-297 Clôture de la séance

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de clore la séance ordinaire étant donné que tous les sujets ont été traités. La séance est levée à 19h47.

Gary Lachapelle, Maire

Sandra Bélisle, Directrice générale,
Secrétaire-trésorière par intérim